

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 273/2024**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION -Rue de la gare – Déménagement Mon Instant Nature.**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 19/09/2024 – de Mme JOOREN Sandrine – Mon Instant Nature – 62 rue de la Gare – 59470 HERZEELE ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour le déménagement du bungalow – rue de la Gare.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, rue de la Gare, pour le déménagement du bungalow, le 28 ou 29 septembre 2024 de 08h à 12h.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit du passage du bungalow, rue de la gare, à partir du croisement avec la rue du petit train jusqu'à la hauteur du n° 62, le matin du 28 ou 29 septembre 2024.

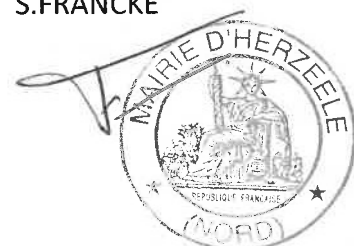
ARTICLE 3 : Mme JOOREN Sandrine – Mon Instant Nature – 62 rue de la gare – 59470 HERZEELE, chargée des travaux, mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Mme JOOREN Sandrine – Mon Instant Nature – 62 rue de la gare – 59470 HERZEELE

Fait à HERZEELE, le 20 septembre 2024

Le Maire,  
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 20 septembre 2024

Le Maire,  
S.FRANCKE

